

PV du Conseil Coopératif EMU

lundi 16 avril 2018 – Mairie de Barcelonnette



Présents : B. Champenois (pdt) – B. Lions – X. Fribourg - M. Meyran I. Lenogue – R. Robillard
Excusés : M. Sicello - M. Coquillard – C. Gouron – D. DelaFuente - S. Breton

- GESTION de EMU :

Création de l'entreprise et gestion bancaire : L'enregistrement de la société auprès du Centre de formalités des entreprises a été très compliqué avec des demandes redondantes de la banque et du CFE mais le Kbis est obtenu. RDV avec la banque pris le mardi 17 avril par B Champenois + C Gouron + B Lions pour faire le point sur le compte de EMU et donner les autorisations d'interventions sur le compte bancaire.

Conseil Coopératif : Bernard propose de faire 1 réunion mensuelle du Conseil Coopératif : **1^{er} jeudi de chaque mois**. Le but est de se donner un Rdv régulier pour avancer sur les dossiers et échanger des infos au sein du conseil. **Prochaine réunion du Conseil le jeudi 3 mai à 18h30**.

Assemblée Générale :

Ordre du jour = valider les nouveaux souscripteurs arrivés depuis l'AG constitutive + présenter l'avancement du projet sur le toit de l'école de Barcelo à valider en AG + mobiliser et informer les membres sur la méthodologie de montage des projets et pour communiquer en interne.

> Xavier doit refaire le point sur les attestations de souscriptions à fournir aux membres

> Isabelle et Bernadette doivent vérifier le système de classement des souscripteurs : numéro de sociétaire + numérotation des parts sociales.

Il faudra d'abord lister les membres fondateurs qui devront agréer les nouveaux membres en début d'AG. Tous les nouveaux membres devront être répartis selon les 3 collèges possibles.

Convocation de l'AG salle de la mairie de Barcelonnette pour **le mercredi 9 mai à 19h00**. XF vérifie la disponibilité et s'occupe des convocations.

- ADMISSION des nouveaux membres de la SCIC :

Nouveaux Souscripteurs : les coopérateurs ayant souscrits après l'assemblée générale de décembre 2017 sont nombreux avec un total de 52 coopérateurs et 143 parts sociales. Un point sera réalisé par Bernadette, Claude et Isabelle pour vérifier le caractère complet des pièces à joindre par chacun.

Le prochain Conseil Coopératif devra confirmer cette liste en passant en revue les bons de souscriptions et l'adhésion définitive devra être validée lors de la prochaine AG du 9 mai.

- PROJETS d'EQUIPEMENTS DE TOITS :

Démarrage projets :

Bernard explique qu'il faut compter a minima 3 mois pour les aspects administratifs :

> Convention avec propriétaire toit

> Dépôt déclaration préalable de travaux

> Dépôt de la demande de raccordement pour obtention de la Proposition

Technique et Financière sur le rachat d'électricité par Enedis

Chantier prioritaire :

Visite de l'école primaire de Barcelonnette par Manu Sicello et Rafaël Robillard avec les services techniques de la ville :

Le toit peut recevoir sans pb mais a priori en trois parties photovoltaïques pour éviter les vélux.

Isabelle et Bernadette se rapprochent de Françoise Honoré (direction des services mairie) pour la convention de location du toit. Reprendre et adapter le modèle des Centrales Villageoises.

Rafaël a travaillé sur un projet de cahier des charges de consultation des entreprises mais qui doit encore être complété ce qui demande du temps et de la technicité.

Objectif = déposer la déclaration préalable de travaux avant l'AG du 9 mai (Rafaël)

Bernard et Xavier rappellent que les Centrales villageoises ont recours à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets en phase technique sur les cahiers des charges de consultation et l'appui pour le suivi des entreprises installatrices.

Méthodologie pour avancer :

- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) paraît indispensable. Pour ce premier projet du toit de l'école de Barcelonnette, il demeure toutefois le risque d'un avis négatif de l'ABF malgré la volonté très forte du maire. Le périmètre de l'AVAP et la possibilité prévue de photovoltaïque dans cette zone ne sera acté que début juillet (info du maire) mais ce dernier souhaite que le projet avance.

- Le conseil coopératif, après en avoir débattu, propose de demander à Rafaël Robillard s'il pourrait exécuter une mission d'AMO comme consultant. D'après les Centrales Villageoises, une mission d'AMO s'élève aux environs de 1500 à 2000 € par installation. Le fait qu'il soit sociétaire de EMU ne pose pas de problème, le but de la coopérative étant de faire travailler les entreprises locales. D'autres membres artisans pourraient répondre aux consultations pour les installations de panneaux par exemple. Rafaël propose pour ce premier toit de réaliser la mission bénévolement et si le résultat est satisfaisant, il pourra réaliser des prestations pour les suivants.

=> EMU est une entreprise donc libre de passer contrat avec qui elle souhaite mais il faudra solliciter plusieurs offres pour les marchés de travaux et installations tout en gardant l'objectif de travailler avec des entreprises locales ou régionales.

Toits à visiter pour vérifier le potentiel : Rafaël propose de rendre visite aux différents sites :

- Thibaut Rougon (*pas encore sociétaire*) + Vincent Cugnet aux Allemands
 - Isabelle Lenogue à Rioclar
 - Julie Rey à St Ours
 - M. Sicard (*pas encore sociétaire*) à Miraval pour un hangar agricole (mais pas encore relié au réseau électrique)
- + Rencontre à prévoir avec association du Planet pour son éventuel projet au terrain de Chanenc à Jausiers.

Fin de la réunion à 20h00